

## SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021 A 18H30

Quatrième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 18h30  
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

**Présents :**

Mesdames	Mélanie Baudet
	Anne-Sophie Fillistorf
	Solveig Rüfenacht
	Catherine Sermet, Présidente
	Céline St Mart
	Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney
	Nicolas Meda
	Jean-Jacques Nussbaumer
	Alain Pipoz
	David Schütz
	Christian Tripod, Vice-président

**Excusée :** Madame Zélie Kössler

.....

**Exécutif - présents :**

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

.....

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 9.11.2021
2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapport de commission
  - 4.1 Commission des Bâtiments
5. Droit d'opposition du Conseil municipal sur les décisions de l'Association des Communes Genevoises
  - 5.1. Une nouvelle décision (domaine de la culture)
  - 5.2. Une décision acceptée
6. Projets de délibérations
  - 6.1. Délibération pour un amortissement complémentaire de F 352'766.01 en 2021
  - 6.2. Délibération pour accepter la cession gratuite par l'Etat de la sous-parcelle DP446B de 155 m<sup>2</sup> et la réunion des sous-parcelles DP446B et dp 444 en un nouveau domaine public communal de 550 m<sup>2</sup>
7. Propositions du Maire et des adjoints
8. Propositions individuelles et questions

.....

### 1. Approbation du PV du 9.11.2021

Mme Sermet demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant ce PV.  
M. Nussbaumer, se référant à la p. 143, demande que soit supprimée la phrase :

« De façon plus générale, il trouve que les bancs en troncs ne sont pas confortables ».

Ce n'est pas ce qu'il voulait dire : ces bancs sont très confortables quand ils sont bien installés.

N. Meda fait remarquer que les directives Covid évoquées le 9 novembre ne sont déjà plus d'actualité. C. Sermet est d'accord, mais il n'est pas possible de modifier le PV pour cette raison.

Ch. Tripod, page 144 demande la précision suivante :

- de « par exemple » faire venir le bus de vaccination.

Le PV du 9.11.2021 est accepté sans autre remarque et son auteur, Mme E. Boissier, est remerciée pour sa rédaction.

.....

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

### **Manifestations.**

Le secrétariat en collaboration avec la Commission culture et loisirs préparera une trame pour les manifestations afin de donner un fil rouge et avoir sous la main toutes les informations utiles à l'organisation des manifestations.

### **Planning des projets en cours.**

Il est prévu la mise en place, par le Secrétaire général, d'un planning des projets en cours pour un meilleur suivi de leur avancement.

### **CMNet.**

La mise en place de CMnet est prévue pour début 2022. Dès que les Conseillers municipaux auront reçu leurs accès, ils ne recevront plus de document papier.

Y. Berney demande si tous les documents depuis le début de la législature seront mis en ligne.

Oui, mais pas les plus anciens.

Ch. Tripod demande si un espace sera dédié aux Commissions.

P.A. Aubert lui répond que oui.

## **3. Communications du Maire et des adjoints**

### **Vélos en libre-service.**

S. Chassot Leiglon concède que ce dossier n'a pas beaucoup avancé, elle recherche encore un endroit visible qui remplit toutes les conditions. D'autre part, elle a exposé le problème au Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz qui va regarder la question sous l'angle de notre situation particulière d'enclave dans le canton de Vaud.

### **La Belle Célignote.**

S. Chassot Leiglon a fait le point avec Rob et Jon Sàrl. Ils ont été relativement satisfaits de leur saison. Concernant la Sàrl, Jonathan Vulliez et Robin Fantino se séparent. Robin reprendra seul l'exploitation de la buvette en 2022.

Ni les gérants de la buvette ni la Mairie n'ont reçu de plainte liée au bruit ou aux odeurs. L'organisation semble maintenant bien rodée sur le qui fait quoi avec les employés communaux.

J.-J. Nussbaumer a entendu des bruits qui laissent croire que le contrat n'est pas respecté du côté de la Belle Célignote, le nettoyage ne serait pas fait correctement. J.-J. Nussbaumer souhaiterait un compte rendu moins succinct que celui de Mme l'Adjointe.

S. Chassot Leiglon précise qu'une feuille de suivi d'entretien des WC a été mise en place et qu'elle n'a pas reçu de plainte en relation avec l'état des sanitaires. Les problèmes ont tous été évoqués : fonctionnement des frigos, appel à la police en cas de problème, chiens sur la plage, etc. Mme Chassot Leiglon est satisfaite du contact avec Robin.

V. Hornung précise que l'Exécutif effectue des contrôles pendant la saison, la plage n'est pas laissée à l'abandon, il s'interroge si toutes les plaintes sont bien fondées.

Y. Berney demande pourquoi l'exploitation de la buvette n'a pas été mise au concours au moment de la cessation d'activité de Jonathan.

V. Hornung répond que c'est la Sàrl qui exploite et que cette dernière a fait des investissements.

C. St-Mart demande quelle est la durée du contrat nous liant à la Sàrl.

S. Chassot Leiglon répond que le contrat a débuté en mai 2020 pour une durée de 5 ans.

### **Pont sur l'autoroute (Grande-Coudres).**

S. Chassot Leiglon a rencontré un responsable du dossier à l'OFROU ainsi que le Syndic de Bogis-Bossey, pour un point de situation. Il est question d'allonger le pont côté Céligny et créer un passage pour les piétons. Compte-tenu de la configuration des lieux, les coûts seront sans doute très élevés.

A.-S. Fillistorf demande quel est le degré d'urgence.

S. Chassot Leiglon répond que les travaux sont prévus dans un délai est de 3 ans.

### **Déchetterie.**

S. Chassot Leiglon communique les nouveaux horaires de la déchetterie communale :

- le mardi et le jeudi la déchetterie sera ouverte au public de 18h à 19h.

- pas de changement le samedi, ouverture de 10h à 12h.

### **Food-truck.**

V. Hornung annonce que, sur demande de l'Exécutif, les food-truck arrêteront toute activité à Céligny fin novembre 2021. Une reprise au printemps ne sera peut-être pas possible, aucune solution d'emplacement n'a été trouvée.

J.-J. Nussbaumer propose la route de Crans ou la route de Crassier.

V. Hornung précise que l'installation d'un food-truck nécessite un accès à l'électricité, soit l'électricité est disponible et dans ce cas, des voisins se trouvent à proximité (plage, déchetterie, place) soit l'endroit est isolé et dans ce cas, l'électricité n'est pas disponible ou encore l'emplacement n'est pas la propriété de la commune (gare). La Commune de Crans a été approchée et celle-ci ne souhaite pas de food-truck sur son territoire.

C. Sermet demande si les food-truck ont rebondi.

V. Hornung répond que l'un oui mais pas l'autre.

V. Hornung relève que la seule solution serait la place du village lorsque celle-ci sera un dp communal mais le problème du voisinage reste ! Eventuellement un jour par semaine.

Ch. Tripod propose le préau de l'école en dehors des horaires scolaires.

J.-J. Nussbaumer propose d'engager le patron du food-truck un jour par semaine pour aider les employés communaux.

C. St Mart croit savoir que ce Monsieur a des problèmes de santé qui l'empêchent de faire du travail physique.

### **Compagnie des Sapeurs-pompier.**

V. Hornung annonce qu'une présentation, par le Capitaine Florian Baudet, des activités des pompiers est prévue en janvier 2022 avant la prochaine séance de Conseil municipal.

A. Pipoz demande que le SDIS Nyon-Dôle donne également son avis. Il aimerait avoir des informations relatives aux interventions de la Compagnie de Céligny : quand la compagnie de Céligny peut-elle intervenir seule et quand le SDIS Nyon-Dôle doit-il intervenir.

V. Hornung demandera au SDIS de participer à cette séance.

A.-S. Fillistorf aimerait une information générale de la part du SDIS Nyon.

C. Sermet ajoute que dans ce cas, il faudrait aussi que l'OCCPAM (Genève) donne son avis.

S. Zuppinger fait remarquer que le CM a déjà eu l'information que les pompiers sont indispensables.

Ch. Tripod suggère d'écouter d'abord la Cie de Céligny et que si des compléments sont encore souhaités, les demander au SDIS ou à l'OCCPAM.

V. Hornung précise que les contrats, tant avec le Canton de Vaud qu'avec le SDIS Nyon, sont très clairs !

S. Rüfenacht demande ce qui pourrait être fait en plus du contrat.

V. Hornung répond qu'il n'y a rien d'autre que ce qui est prévu par le contrat avec le SDIS Nyon.

A. Pipoz précise que pour Céligny, il s'agit d'une Compagnie de pompiers volontaires ! est-ce que nous pouvons imaginer des investissements aussi importants, si dans 10 ans nous n'avons plus de pompiers volontaires.

Pour C. Sermet, il s'agit de trouver un équilibre entre les besoins et les investissements.

C. St-Mart demande si les communes voisines de Borex, Crassier, etc. ont une compagnie de sapeurs-pompiers.

D. Schütz répond que les communes vaudoises voisines ont fusionné soit avec Nyon soit avec Terre-Sainte.

V. Hornung propose d'écouter les pompiers et, si possible, le SDIS en janvier 2022.

### Projet jeunesse.

H. Louvrier rend compte de l'état de l'étude réalisée en 2021 par M. Carpy, étudiant en science sociale. M. Carpy a rendu son étude et une « soirée-débat » a été organisée par la Commune le 4 novembre 2021 dans la salle communale. Le dialogue a été très satisfaisant entre les intervenants (jeunes, habitants et autorités communales). Une prochaine réunion aura lieu le 14 décembre avec les personnes intéressées. Lors d'une séance avec le Conseiller d'Etat T. Apothéloz la question a été abordée d'une éventuelle collaboration avec les communes vaudoises en matière d'encadrement de la jeunesse. H. Louvier a également rencontré les autorités communales de Crans et de Founex pour discuter d'une politique commune en la matière, car les jeunes circulent d'une commune à l'autre.

La Mairie a reçu des remerciements de la part des pétitionnaires des Grands-Chênes.

A.-S. Fillistorf demande si les jeunes ont exprimé leurs besoins.

H. Louvrier répond que la principale demande c'est un local pour se réunir.

C. St-Mart souligne que les jeunes seront bientôt adultes, y a-t-il une demande pour les jeunes à venir ?

H. Louvrier répond qu'un bilan doit être fait régulièrement.

C. Sermet ajoute qu'un point positif est que les jeunes ont compris qu'ils pourraient prendre part à l'élaboration du projet.

## **4. Rapport Commission des bâtiments.**

Ch. Tripod donne un aperçu du rapport de la Commission des Bâtiments du 29 novembre 2021 dont les membres du CM ont reçu une copie.

Treize projets potentiels ont été relevés en plus du Schéma directeur communal.

Ch. Tripod souligne le travail important déjà réalisé par l'Exécutif. Plusieurs projets sont liés entre eux.

La Commission a identifié trois projets prioritaires :

1. Local multi activités + viabilisation de la parcelle 622
2. Caserne des pompiers (nombreuses questions en suspens)
3. Pertinence de l'achat de la parcelle 311 sous réserve des conditions financières et de la possibilité du changement d'affectation

Y. Berney demande ce qu'il en est de la parcelle du parking des Grands-Hutins appartenant au Domaine de Garengo.

Ch. Tripod précise qu'elle figure dans le rapport de la Commission.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

## **5. Droit d'opposition du Conseil municipal sur les décisions de l'ACG**

### ***Entrée en force.***

Décision de l'ACG du 15 septembre 2021 relative à l'octroi par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2,2 millions de francs pour l'acquisition et l'implantation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres

- La décision d'octroi de la subvention sus-décrite, votée le 15 septembre 2021 par l'assemblée générale de l'ACG est entrée en force le 5 novembre 2021.

### ***Droit d'opposition.***

Décision de l'ACG relative à la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 francs du fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire Covid-19.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal ne fait usage de son droit d'opposition.

## **6. Projets de délibérations**

### **6.1. Approbation d'amortissements complémentaires**

M: Hornung lit la **délibération** :

**Proposition du Maire de procéder à un amortissement complémentaire en 2021 totalisant 352 766,01 F**

Vu l'article 30, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal

### **DECIDE**

par 9 voix pour et 3 abstentions,

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs ci-dessous pour un montant total de 352 766.01 F :

Cheminement piétonnier route de Crans	159'782.25 F
Place de jeux – parcelle N°369	163'483.76 F
Canalisations Collecteur EU/EP	25'500.00 F
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 "amortissement complémentaire du patrimoine administratif"
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 352 766.01 F

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

N. Meda demande si son raisonnement est correct : soit 2021 clôture avec un bénéfice ou celui-ci est utilisé pour des amortissements extraordinaires.

V. Hornung confirme.

P.-A. Aubert ajoute que le but est de dégager des économies pour les budgets à venir.

S. Rüfenacht demande si le bénéfice a été chiffré.

V. Hornung répond que le montant est de F 42'442.- de gain sur le compte de fonctionnement.

#### 6.2. Acceptation de la cession gratuite de l'Etat de la sous-parcelle DP 446B

V. Hornung explique que la place du village n'est pas entièrement notre propriété. Une partie est propriété de l'Etat de Genève. Il a donc approché l'Etat afin que celui-ci nous cède la partie de la place à l'extérieur des pavés bordant la route de Céligny. Le Canton a donné son accord, il est toutefois à noter qu'une partie de la place appartient au Domaine de Garengo (la partie supérieure des places de parc côté Jura).

N. Meda demande si des charges supplémentaires sont à prévoir.

V. Hornung répond que non. Cependant, les frais de notaire liés à cette transaction seront à la charge de la Commune.

Mme Chassot Leiglon lit la **délibération** :

Vu la configuration de la place du village, dont une partie se situe en DP cantonal 446 et une partie en dp communal 444,

Vu la demande de la commune de Céligny de pouvoir gérer la totalité de cette place,

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

Par 11 voix pour et 1 abstention,

- D'accepter de l'Etat la cession gratuite de la sous-parcelle DP 446B de 155 m<sup>2</sup>
- De réunir la sous-parcelle DP 446B et le dp 444 en un nouveau domaine public communal, de 550 m<sup>2</sup>, sis au lieu-dit "Garengo", lequel est incorporé au domaine public communal et continuera de porter le numéro d'immeuble dp 444 de la commune de Céligny, selon le projet d'acte notarié établi le 25 novembre 2021 par M<sup>e</sup> Dominique BOYER, notaire, Genève.
- De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci

- De charger le Maire et un adjoint de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

## **7. Proposition du Maire et des adjoints**

### **Dates session de printemps 2022**

18 janvier	Conseil annulé si pas de sujet.
8 février	
8 mars	
12 avril	1ère lecture des comptes
10 mai	Approbation des comptes 2020
14 juin	

Le Conseil municipal demande que la première lecture des comptes soit avancée (vacances de Pâques entre 1ère lecture et approbation des comptes).

## **8. Propositions individuelles et questions**

### **Porte-vélos.**

- C. Sermet demande ce qu'il en est du projet d'installation de porte-vélos.
- S. Chassot Leiglon s'en occupe. Elle regarde aussi pour installer une slate-line.

### **Covid-19.**

M. Baudet s'inquiète que les enfants de l'école devront certainement porter le masque. Selon elle, il serait préférable de tester les enfants dès qu'un cas positif est détecté dans une classe. Elle aimerait que la Commune écrive au DIP.

C. Sermet précise qu'à l'hôpital il y a beaucoup de cas de personnes jeunes non vaccinées malades, l'hôpital est débordé, en ce moment les enfants contaminent les parents, elle pense que c'est l'APEC qui devrait intervenir.

M. Baudet informe que l'an dernier les parents ont reçu un courrier annonçant des tests. Elle aimerait que la commune fasse un courrier.

C. Sermet demande si l'APEC s'est prononcée sur le sujet.

Pour S. Rüfenacht c'est l'APEC qui devrait faire un courrier.

V. Hornung pense que la Commune n'a aucun poids dans ce domaine.

Pour information, A.-S. Fillistorf transmettra à la Mairie le courrier reçu par les parents d'élèves du CO.  
Ch. Tripod remercie la Mairie pour le « tous-ménages » concernant la vaccination contre le covid-19.

### **Décorations de Noël.**

S. Chassot Leiglon annonce que les enfants ont fabriqué des décorations de Noël pour le sapin.

J.-J. Nussbaumer remercie pour les décorations de Noël.

### **Déneigement.**

J.-J. Nussbaumer s'élève contre le déneigement de la Commune qu'il trouve excessif. Il estime que les gens devraient s'équiper.

V. Hornung a constaté que sur les autoroutes c'était la patinoire ainsi que sur d'autres routes à Genève. Il est difficile de coller à toutes les réalités, il y a beaucoup de différences entre les diverses routes communales. Y. Berney est d'accord avec ce constat.

### **Escalade.**

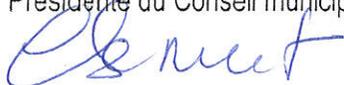
N. Meda rappelle que la Commune maintient la fête de l'Escalade du 10 décembre. Il demande que les bénévoles lui confirment leur participation.

Commission sociale.

A. Pipoz remercie pour le soutien à Namasté Gumda.

La séance est levée à 21h. suivie du repas de fin d'année du Conseil municipal.

Catherine Sermet  
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz  
Secrétaire communale

